



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 30 janvier 2008 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle et monsieur le conseiller Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale par intérim, M^e Suzanne Ouellet, greffier et M^e Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2008-86

FRAIS D'ENTRETIEN ET D'UTILISATION DE LA GAMME DES PRODUITS INGRES POUR LES SYSTÈMES FINANCIERS ET D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2008 À LA FIRME VIGLOB INFORMATIQUE INC. AU COÛT DE 36 786,78 \$ EN FONDS MONÉTAIRES AMÉRICAINS, EXCLUANT LES TAXES

CONSIDÉRANT QUE plusieurs des systèmes corporatifs de la Ville de Gatineau, incluant les systèmes financiers et d'évaluation ont été développés et opèrent en production à l'aide du logiciel Ingres;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'avoir un contrat d'entretien, de mise à jour et de support téléphonique pour ce logiciel;

CONSIDÉRANT QUE la firme Viglob Informatique inc. est le seul revendeur des produits Ingres pour le Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 alinéa 6 a) de la *Loi sur les cités et villes*, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la proposition de la firme Viglob Informatique inc. pour l'entretien et l'utilisation des logiciels Ingres comprenant, entre autres, le support téléphonique, la mise à jour des logiciels et le droit d'utilisation des licences au montant de 36 786,78 \$ en fonds monétaires américains, excluant les taxes, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008.

Le trésorier est autorisé à acquitter le montant de 36 786,78 \$ en fonds monétaires américains ainsi que les taxes appropriées sur présentation de la facture de Viglob Informatique inc.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13450-555 - Infrastructures - Entretien des logiciels.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-87

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 52 - 44 731,44 \$, NUMÉRO 3 - 7 482,46 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 54 - 507 641,86 \$, NUMÉRO 3 - 84 169,89 \$ - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 52 - 2 659,24 \$, NUMÉRO 1 - 2 452,14 \$ ET LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 49 - 204 645,64 \$, NUMÉRO 1 - 912 781,33 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéros 52 et 3, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 54 et 3, les listes des réquisitions numéros 52 et 1 et les listes des embauches numéros 49 et 1 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 52	Pièces de comptes à payer	44 731,44 \$	14 au 18 janvier 2008
Liste PA numéro 3	Pièces de comptes à payer	7 482,46 \$	14 au 18 janvier 2008
Liste PD numéro 54	Pièces de comptes à payer	507 641,86 \$	14 au 18 janvier 2008
Liste PD numéro 3	Pièces de comptes à payer	84 169,89 \$	14 au 18 janvier 2008
Liste des réquisitions numéro 52	Pièces de comptes à payer	2 659,24 \$	14 au 18 janvier 2008
Liste des réquisitions numéro 1	Pièces de comptes à payer	2 452,14 \$	14 au 18 janvier 2008
Liste des embauches numéro 49	Embauche de personnel temporaire	204 645,64 \$	31 décembre 2007 au 11 janvier 2008
Liste des embauches numéro 1	Embauche de personnel temporaire	912 781,33 \$	1 ^{er} au 11 janvier 2008

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-88

RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET DU CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LE PROGICIEL DE GESTION - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - FIRME EMERGENSYS - ANNÉE 2008 - 56 246,15 \$

CONSIDÉRANT QUE le progiciel de gestion incendie est développé et appuyé par la firme EmergenSys;

CONSIDÉRANT QUE les besoins de gestion incendie ont été développés et mis en place par le Service de sécurité incendie avec la firme EmergenSys;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique exige des statistiques et des données précises concernant les activités qui ont été organisées par les Services de sécurité incendie de la province de Québec;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 6 a) de la *Loi des cités et villes*, le contrat est octroyé directement à la firme EmergenSys afin d'assurer la protection des droits exclusifs telle que les droits d'auteurs, les brevets ou les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le renouvellement du contrat d'entretien de la firme EmergenSys pour l'année 2008 au montant de 56 246,15 \$, incluant les taxes.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le contrat d'entente aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
22100-555-56492	53 754,63 \$	Administration - Incendie entretien/ logiciels
04-13493	2 491,52 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-89

**SOUSSION 2007 SP 319 - ST-GERMAIN ÉGOUTS ET AQUEDUCS INC. -
ACHAT DE CADRES, COUVERCLES ET GRILLES - SERVICE DES FINANCES -
105 154,35 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme St-Germain Égouts et Aqueducs inc., 2737, rue Mackay, St-Hubert, Québec, J4T 2M8, pour la fourniture de cadres, de couvercles et de grilles de regards d'égout et de puisards pour un montant de 105 154,35 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 7 janvier 2008, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
04-15120	100 496,35 \$	Magasin - Gatineau
04-13493	4 658,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-90

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DE COMMANDES NUMÉROS C-50 -
57 357,76 \$ POUR LE 3 JANVIER 2008 ET C-02 - 650 260,20 \$ - PÉRIODE DU
10 AU 23 JANVIER 2008**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt des listes de commandes numéro C-50, d'un montant total de 57 357,76 \$ pour le 3 janvier 2008 et la liste numéro C-02, d'un montant total de 650 260,20 \$ pour la période du 10 au 23 janvier 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-91

**PARTICIPATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION JEUNESSE AU FORUM
JEUNESSE SUR L'ENVIRONNEMENT - MONTRÉAL - 26 FÉVRIER 2008**

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse s'est donnée comme objectif dans son plan d'action 2008 d'assurer son rayonnement et celui de la jeunesse gatinoise sur la scène municipale, provinciale et nationale en prenant part aux rencontres touchant la jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse s'est donnée comme objectif dans son plan d'action 2008 d'augmenter la qualité de milieux de vie des adolescents en posant des actions liées à la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse veut poursuivre son partenariat avec d'autres organisations jeunesse et d'autres villes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les membres de la Commission jeunesse de Gatineau à prendre part au Forum jeunesse organisé par C-Vert qui se tiendra à Montréal le 26 février 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71127-312-56493	1 800 \$	Commission jeunesse - Frais de représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-92

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE 2008 ENTRE LA REVUE TRANSCONTINENTAL, LA MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU ET LA VILLE DE GATINEAU - OUTIL PROMOTIONNEL POUR LA MISE EN COMMUN DES ACTIVITÉS CULTURELLES ET ÉVÉNEMENTIELLES OFFERTES SUR LE TERRITOIRE DE GATINEAU – 43 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres, la maison de la culture de Gatineau et la Division des fêtes et festivals désirent promouvoir leurs activités et leurs événements sur l'ensemble du territoire de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres, la maison de la culture de Gatineau et la Division des fêtes et festivals reconnaissent La Revue comme un partenaire important dans la diffusion des activités artistiques et événementielles de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres, la maison de la culture de Gatineau et la Division des fêtes et festivals ont développé des outils de promotion avec d'autres partenaires médiatiques de la région afin de promouvoir ses activités artistiques et événementielles tant au niveau des médias électroniques, radiophoniques que télévisuels;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a mis en place un calendrier culturel et que l'entente avec La Revue mettra en avant-plan ce calendrier et les organismes culturels reconnus par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE cette entente permettra aux citoyens de mieux connaître les activités offertes sur le territoire de Gatineau, tant au niveau des sorties gratuites et que celles s'adressant à des clientèles spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres a dans ses priorités d'action de la politique culturelle de mettre en place des outils de promotion, des activités culturelles et événementielles pour la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec investit 12 500 \$ dans cette entente de partenariat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente entre La Revue Transcontinental, la maison de la culture de Gatineau et la Ville de Gatineau pour l'année 2008.

De plus, le trésorier est autorisé à payer les factures relatives à cette entente sur présentation de pièces justificatives.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72010-341-56494	2 867,11 \$	Direction arts, culture et lettres - Avis et annonces
72251-341-56495	4 778,52 \$	Promotion biblio. et lecture - Avis et annonces
72320-341-56496	1 194,63 \$	Galerie Montcalm - Avis et annonces
72134-341-56497	1 107,42 \$	Salle Jean-Després - Avis et annonces
72133-341-56498	1 107,42 \$	Salle la Basoche - Avis et annonces
72132-341-56499	1 137,07 \$	Théâtre de l'Île - Avis et annonces
72010-341-56500	23 892,58 \$	Direction arts, culture et lettres - Avis et annonces
04-13593	231,98 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
04-13493	1 683,27 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
72010-349	13 994,58 \$		Direction arts, culture et lettres - Autres publ. – Inform.
72011-999	9 898,00 \$		Politique culturelle - Autres
72010-341		23 892,58 \$	Direction arts, culture et lettres - Avis et annonces

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-93*

FONDS DE SOUTIEN - « MANQUE PAS TA CHANCE! » - SOUTIEN AUX PROJETS DES ADOLESCENTS - CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 275 \$ - PROJET « BIENVENUE À BORD » DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DE L'ÎLE

CONSIDÉRANT QUE dans son plan d'action 2008, la Commission jeunesse s'est donnée pour objectif, par son fonds « Manque pas ta chance! », de soutenir des initiatives des jeunes;

CONSIDÉRANT QUE ce fonds a pour but de permettre aux adolescents d'actualiser des projets qui améliorent la qualité de vie et qui ont des retombées positives sur un grand nombre d'individus;

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse, en réunion le 12 janvier 2008, a pris connaissance de la demande de soutien :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation de la Commission jeunesse, recommande au conseil d'approuver une contribution financière de 275 \$ à l'organisme qui parraine le projet suivant dans le cadre du fonds de soutien « Manque pas ta chance! » de la Commission jeunesse :

Projet

Bienvenue à bord

Organisme parrain

École secondaire de l'Île

Montant

275 \$

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 275 \$ à l'organisme tel qu'indiqué ci-dessus sur présentation de pièces justificatives à être fournies par le Module de la culture et des loisirs.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71127-971	275 \$	Commission jeunesse - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71127-999	275 \$		Commission jeunesse - Autres
71127-971		275 \$	Commission jeunesse - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-94

RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-01 – 300 280,40 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-01 d'un montant de 300 280,40 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 14 janvier 2008.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-95

SOUMISSION 2007 SP 136 - FRANCIS CANADA TRUCK CENTRE INC. - ACHAT DE TROIS CAMIONS À DIX ROUES AVEC ÉQUIPEMENTS - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN – 524 127,16 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Francis Canada Truck Centre inc., 3818, chemin Russel, Ottawa, Ontario, K1G 3N2 pour la fourniture de trois camions à dix roues tels que décrits aux annexes A, B et C, au montant total de 524 127,16 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 26 novembre 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue pour chacune des annexes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30390-010-56501	500 910,01 \$	Véhicules et équipements - Travaux publics - 5 camions benne - Voirie
04-13493	23 217,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 11 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-96

SOUSSION 2007 SP 264 - ÉQUINOXE JMP / 6369472 CANADA INC. - CHEMIN DE LA RIVE - SERVICE D'INGÉNIERIE – 201 986,36 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Équinoxe JMP / 6369472 Canada inc. 1651, rue Routhier, Gatineau, Québec, J8R 3Y6 pour les travaux de stabilisation de pente sur le chemin de la Rive, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits au bordereau de soumission, au montant approximatif de 201 986,36 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 27 novembre 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30334-001-56502	193 039,01 \$	Réseau routier
04-13493	8 947,35 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-97

SOUSSION 2007 SI 273 - TECSULT INC. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION SAINT-JOSEPH ET FREEMAN - SERVICE D'INGÉNIERIE – 76 755 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme TecSult inc., 569, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 4A1 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux en résidence pour l'aménagement de voies de virage à gauche, le réaménagement des feux de circulation et la construction d'une piste cyclable à l'intersection du boulevard Saint-Joseph et du chemin Freeman, au montant total de 76 755 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 30 octobre 2007, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919 adoptée le 24 octobre 2006.

L'article 7 du règlement d'emprunt numéro 425-2007 permet d'effectuer un engagement temporaire afin de procéder à la préparation des plans et devis. Un montant de 60 000 \$ sera donc puisé à même le poste budgétaire temporaire numéro 02-30120-999.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70006-032-56503	13 355 \$	Honoraires professionnels – Plans et devis 2008
30120-999-56504	60 000 \$	Service de l'ingénierie - Autres
04-13493	3 400 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-98

SOUSSION 2007 SI 310 - TECSULT INC. - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RECONSTRUCTION DE LA RUE MAX - SERVICE D'INGÉNIERIE – 60 613,88 \$, INCLUANT LES TAXES - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Tecsalt inc. 569, boulevard Saint-Joseph, bureau 204, Gatineau, Québec, J8Y 4A1 pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils, la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux en résidence pour la reconstruction de la rue Max, au montant total de 60 613,88 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 décembre 2007, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2006-919 adoptée le 24 octobre 2006.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
30120-999-56505	57 928,88 \$	Service d'ingénierie - Autres
04-13493	2 685,00 \$	TPS à recevoir - Ristournes

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-99

SOUSSION 2007 SI 315 - REJET DES SOUSSIONS REÇUES - ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE DE 50 KW - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT - OPÉRATIONS

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 12 novembre 2007, un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une génératrice de 50 kW pour son centre d'appels d'urgence 911;

CONSIDÉRANT QUE deux firmes ont déposé une offre pour l'achat d'une génératrice de 50 kW, dont une n'était pas conforme;

CONSIDÉRANT QU'après analyse de la soumission, il est démontré que le coût de la génératrice suggérée est beaucoup trop élevé par rapport à notre estimation et nos besoins;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du règlement numéro 14-2001 et ses amendements concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujetti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par le comité exécutif, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE ce comité rejette les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2007 SI 315.

De plus, ce comité autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une génératrice de 50 kW.

Adoptée

CE-2008-100*

ENTENTE ET REQUÊTE - DESSERTE - SERVICES MUNICIPAUX - PROJET COMMERCIAL INTÉGRÉ, PHASE 1, SITUÉ AU SUD-OUEST DE L'INTERSECTION DES BOULEVARDS DES GRIVES ET DU PLATEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON

CONSIDÉRANT QUE la compagnie First Capital (Plateau des Grives) Corporation inc. a déposé une requête afin de procéder, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur, à l'installation des services municipaux et à la construction d'une partie du boulevard des Grives, au sud du boulevard du Plateau, le tout afin de desservir la phase 1 de son projet commercial intégré situé au sud-ouest de l'intersection des boulevards des Grives et du Plateau;

CONSIDÉRANT QU'une entente devra être signée entre la Ville de Gatineau et la compagnie First Capital (Plateau des Grives) Corporation inc. afin d'établir les lignes directrices régissant la construction des services municipaux afin de desservir son projet commercial intégré;

CONSIDÉRANT QUE la portion du boulevard des Grives qui sera construite par la compagnie First Capital (Plateau des Grives) Corporation inc. bénéficiera à des tiers situés du côté est du boulevard et que l'un de ces derniers remboursera directement sa quote-part des travaux à la compagnie First Capital (Plateau des Grives) Corporation inc.;

CONSIDÉRANT QUE le tiers qui remboursera sa quote-part du boulevard des Grives interviendra à l'entente à être signée entre la Ville et First Capital (Plateau des Grives) Corporation inc. :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la compagnie First Capital (Plateau des Grives) Corporation inc. concernant la phase 1 du développement commercial intégré situé au sud-ouest de l'intersection des boulevards des Grives et du Plateau et montré au plan LA01 préparé par la firme Fahey et Associés et révisé en date du 31 juillet 2007;
- de ratifier la requête présentée par la compagnie First Capital (Plateau des Grives) Corporation inc., pour construire, à ses frais et en conformité avec la réglementation en vigueur de la Ville (règlements numéros 98-2003 et 99-2003 et leurs amendements), les services municipaux et le boulevard des Grives requis pour desservir ce projet;
- d'autoriser cette compagnie à faire préparer, également à ses frais, le cahier des charges et les plans nécessaires à l'exécution des travaux dont il fait allusion ci-dessus par la firme CIMA+;
- d'aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation requise pour l'installation des services municipaux dans le présent projet;
- d'attester que les réseaux d'aqueduc et d'égouts en place sont aptes à desservir le projet mentionné ci-dessus et sont conformes aux divers plans directeurs d'infrastructures;
- d'accepter la demande de la compagnie visant à confier la surveillance, avec résidence, des travaux précités à la firme CIMA+ et que la dépense en découlant soit assumée par la compagnie;
- d'accepter la recommandation de la compagnie précitée à l'effet de retenir les services de la firme Qualitas Outaouais pour effectuer le contrôle qualitatif des matériaux et que la dépense en découlant soit assumée par cette compagnie;
- d'autoriser Hydro-Québec à procéder au raccordement du réseau d'éclairage de rue, conformément aux plans qui seront approuvés par le Service d'ingénierie;

- d'exiger que la compagnie, ses ayants droit ou héritiers légaux cèdent à la Ville de Gatineau, à titre gratuit, la portion d'emprise de rue manquante ainsi que les services municipaux et les servitudes requises dans cette phase du projet.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente ainsi que le contrat relatif à l'obtention des servitudes ainsi qu'à l'achat de la portion d'emprise de rue manquante, le tout comme ils apparaîtront aux plans finaux qui seront déposés au Bureau de la publicité des droits.

Le trésorier est autorisé à rembourser sur présentation des pièces produites par le Service d'ingénierie, la quote-part de la Ville reliée à la construction du boulevard des Grives, et ce, jusqu'à concurrence de 300 000 \$.

Les fonds à cette fin, au montant de 300 000 \$, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Fonds de roulement	300 000 \$	Quote-part – Boulevard des Grives – Projet commercial des Grives/Plateau

À cet effet, le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds de roulement, un montant de 300 000 \$ remboursé sur une période de trois ans à compter de janvier 2009.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-101

SOUSSION 2007 SP 238A - TEKNIKA HBA INC. - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉLABORATION D'UN CONCEPT D'AMÉNAGEMENT D'UNE PLACE PUBLIQUE AU 519, AVENUE DE BUCKINGHAM - 26 525,63 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Teknika HBA, 170, rue Deveault, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Z 1S6 pour la fourniture de services professionnels et pour l'élaboration d'un concept d'aménagement destiné à réaliser une place publique au 519, avenue de Buckingham, à l'intersection de l'avenue de Buckingham, de la rue Maclaren et du pont Brady pour un montant total révisé, compte tenu de la baisse de la TPS, de 26 525,63 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 décembre 2007, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution CE-2007-1133 adoptée le 8 août 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70036-001-56506	25 350,63 \$	Réaménagement du site du 519, avenue de Buckingham - Honoraires professionnels
04-13493	1 175,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-102

SUBVENTION DE 150 \$ - CENTRE ACTU-ELLE - JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre du Centre Actu-Elle, à l'attention de madame Debbi Biehler, 501, rue des Pins, Gatineau, Québec, J8L 2L2, à titre de subvention pour l'organisation d'une soirée le 6 mars 2008 afin de souligner la Journée internationale de la femme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	150 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-103

SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MASSON-ANGERS - SHARKS ATOME A - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association de hockey mineur de Masson-Angers, à l'attention de monsieur Luc Ouellette, 1, rue de l'Aréna, Gatineau, Québec, J8M 1C7, à titre de subvention pour la participation des Sharks – Atome A à divers tournois.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	200 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-104

SUBVENTION DE 375 \$ - LES FÉES D'EAU DE GATINEAU - CHAMPIONNATS QUÉBÉCOIS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 375 \$ à l'ordre des Fées d'eau de Gatineau, à l'attention de madame Suzanne Pagé-Pytura, 62, rue de Sanary, Gatineau, Québec, J8T 7N9, à titre de subvention pour l'organisation des Championnats québécois Développement et Intermédiaire de nage synchronisée qui auront lieu du 17 au 19 mai 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	100 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11409-972	100 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11417-972	25 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-105 **SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MASSON-ANGERS - FESTIPUCE 2008 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association du hockey mineur de Masson-Angers, 1, rue de l'Aréna, Gatineau, Québec, J8M 1C7, à titre de subvention pour l'organisation du Festipuce 2008 qui aura lieu du 29 février au 2 mars 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	500 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-106 **SUBVENTION DE 500 \$ - PETITS DÉJEUNERS DE LA SOUPIÈRE DE L'AMITIÉ - DÉFI SKI TOSHIBA- DISTRICT DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre des Petits déjeuners de la Soupière de l'Amitié, 306, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1K8, à titre de subvention pour le Défi Ski Toshiba-Petits déjeuners qui aura lieu le 28 février 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11413-972	500 \$	Richard Côté - De Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-107

SUBVENTION DE 750 \$ - GALA MÉRITAS (GALA SPORTIF GATINEAU INC.) - MEMBRES DU CONSEIL**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre du Gala Méritas (Gala sportif Gatineau inc.), à l'attention de monsieur Gilbert Jolin, 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 7S7, à titre de subvention pour la célébration de la 23^e édition du Gala qui aura lieu le 30 avril 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau – Maire subventions
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté - De Bellevue subventions
11412-972	100 \$	Joseph de Sylva - Du versant subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11410-972	100 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11409-972	50 \$	Simon Racine - De Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-108

PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL - ACTIVITÉ DU 9E ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION - SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE L'OUTAOUAIS - 9 FÉVRIER 2008 - 750 \$**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise monsieur le maire Marc Bureau, madame la conseillère Louise Poirier, messieurs les conseillers Frank Thérien, André Laframboise, Alain Pilon, Pierre Philion et Yvon Boucher à participer à une activité pour souligner le 9^e anniversaire de fondation de la Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais, le 9 février 2008.

De plus, ce comité autorise madame la conseillère Jocelyne Houle, messieurs les conseillers Alain Riel, Patrice Martin, Denis Tassé, Luc Angers, Richard Côté, Aurèle Desjardins et Luc Montreuil à subventionner cette activité pour un montant de 350 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 750 \$ à l'ordre de la Société d'horticulture et d'écologie de l'Outaouais, 390, boulevard Maloney Est, case postale 84093, Gatineau, Québec, J8P 7R8 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Marc Bureau – Maire subventions
11416-972	50 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers subventions
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions
11415-972	50 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	50 \$	Richard Côté - De Bellevue subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11410-972	50 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond–Vanier subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Patrice Martin - Wright–Parc-de-la-Montagne subventions
11404-972	50 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau subventions
11403-972	50 \$	Alain Riel - De Deschênes subventions
11402-972	50 \$	André Laframboise - De Lucerne subventions
11401-972	50 \$	Frank Thérien - D'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-109 **SUBVENTION DE 1 300 \$ - CLUB OPTIMISTE DE GATINEAU - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 300 \$ à l'ordre du Club Optimiste de Gatineau, à l'attention de monsieur Michel Choquette, président, C.P. 82007, Gatineau, Québec, J8T 8B0, à titre de subvention pour la réalisation de leurs activités pour l'année 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau – Maire subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	500 \$	Richard Côté - De Bellevue subventions
11412-972	500 \$	Joseph de Sylva - Du Versant subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-110

SUBVENTION DE 2 000 \$ - LOISIR SPORT OUTAOUAIS - RENDEZ-VOUS PANQUÉBÉCOIS DE SECONDAIRE EN SPECTACLE EN OUTAOUAIS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 2 000 \$ à l'ordre de l'U.R.L.S.O., à l'attention de madame Catherine Grenier, 394, boulevard Maloney Ouest, local 102, Gatineau, Québec, J8P 7Z5, à titre de subvention pour le 8^e rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle en Outaouais qui se tiendra du 29 mai au 1^{er} juin 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau - Maire subventions
11410-972	100 \$	Denis Tassé - Des Riverains subventions
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - De Buckingham subventions
11416-972	100 \$	Luc Montreuil - De Masson-Angers subventions
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - Du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté - De Bellevue subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers - Des Promenades subventions
11409-972	100 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - De Hull subventions
11407-972	100 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond-Vanier subventions
11406-972	250 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	100 \$	Patrice Martin - Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11404-972	200 \$	Alain Pilon - De Val-Tétreau subventions
11403-972	100 \$	Alain Riel - De Deschênes subventions
11402-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne subventions
11401-972	100 \$	Frank Thérien - D'Aylmer subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-111

SUBVENTION DE 100 \$ - LES HABITATIONS PARTAGÉES DE L'OUTAOUAIS URBAIN INC. - CABINET DU MAIRE**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Les habitations partagées de l'Outaouais urbain inc., à l'attention de madame Josée Turcotte, directrice, 331, boulevard de la Cité-des-Jeunes, bureau 109, Gatineau, Québec, J8Y 6T3, dans le cadre de leur activité d'autofinancement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau – Maire subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-112

ADHÉSION DE LA VILLE DE GATINEAU À L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELS DE GATINEAU ET PAIEMENT DE LA COTISATION 2007-2008

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'inscription de la Ville de Gatineau à l'Association des gens d'affaires et professionnels de Gatineau.

De plus, le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 564,38 \$ à l'Association des gens d'affaires et professionnels de Gatineau afin de payer la cotisation 2007-2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-494	539,38 \$	Conseil municipal - Cotisations
04-13493	25 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-113

PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE ACTIVITÉ DU FESTIVAL AFRO-CARAÏBÉEN DANS LE CADRE DU MOIS DE L'HISTOIRE DES NOIRS - 2 FÉVRIER 2008 – 60 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier et monsieur le conseiller Simon Racine à participer à une activité organisée par le Festival Afro-Caraïbéen qui aura lieu le 2 février 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 60 \$ à l'ordre du Festival Afro-Caraïbéen, à l'attention de monsieur Karim Diabaté, président, 2-11, rue des Sauternes, Gatineau, Québec, J8R 2P9 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11409-972	30 \$	Simon Racine - De Limbour subventions
11406-972	30 \$	Louise Poirier - De l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-114*

**SOUTIEN AUX ORGANISMES CULTURELS POUR L'ANNÉE 2008 -
APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES ARTS, DE LA
CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE - AIDE FINANCIÈRE DE
405 050 \$ ET 303 474 \$ EN SERVICES**

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, réunis en assemblée le 10 décembre 2007, ont pris connaissance des demandes de soutien des organismes culturels pour l'année 2008 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, recommande au conseil d'accepter le rapport « Résumé de l'aide totale accordée aux organismes culturels pour l'année 2008 » (annexe A) recommandant une aide financière totalisant 405 050 \$ et une aide en services de 303 474 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre des chèques aux montants, dates, noms et postes budgétaires indiqués dans le rapport « Modalités de paiement des subventions aux organismes culturels » (annexe B) sur présentation de pièces de compte à payer du Service des arts, de la culture et des lettres.

Le directeur du Service des arts, de la culture et des lettres ou son représentant est autorisé à signer les protocoles d'entente avec les organismes culturels.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72410-972	2 000 \$	Patrimoine - Subventions
72110-972	340 250 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions
72110-551	250 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Photo/fax/imprimante
72110-321	700 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Timbres-poste
72110-438	390 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Techniciens de scène
71531-972	27 650 \$	Un été show - Subventions
71518-972	3 350 \$	Événements interculturels - Subventions
72140-433	2 500 \$	Espace René-Provost - Cachets d'artistes
72310-972	29 300 \$	Réseau muséal - Subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
72011-999	5 000 \$		Politique culturelle - Autres
71518-419	1 850 \$		Événements interculturels - Autres prof./Adm.
72410-432	2 000 \$		Patrimoine - Activités d'animation
72310-971	29 300 \$		Réseau muséal - Contributions
72110-972		3 660 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Subventions
72110-551		250 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Photo/fax/imprimante
72110-321		700 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Timbres-poste
72110-438		390 \$	Soutien aux organismes culturels et développement - Techniciens de scène
71518-972		1 850 \$	Événements interculturels - Subventions
72410-972		2 000 \$	Patrimoine - Subventions
72310-972		29 300 \$	Réseau muséal - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-115*

**SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET SPORTIFS POUR
L'ANNÉE 2008 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES
LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE – 625 740 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire, lors de leur réunion du 23 janvier 2008, ont pris connaissance de l'ensemble des demandes de subventions de la part d'organismes œuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le rapport de la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire (annexe A) représentant une enveloppe totale de 625 740 \$ afin de soutenir financièrement les organismes œuvrant sur le territoire de la ville de Gatineau.

Le trésorier est autorisé à émettre des chèques aux montants, dates, noms et postes budgétaires indiqués aux tableaux de modalités de paiement à être soumis et sur présentation de pièces de compte à payer préparées par le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire. Ces montants sont versés à titre de contribution pour l'année 2008 et représentent un montant total de 581 403 \$. Toute autre subvention à verser en cours d'année à même le solde de la présente enveloppe qui est de l'ordre de 44 337 \$, devra faire l'objet d'une résolution au conseil municipal.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71030-971	311 926 \$	Soutien aux organismes communautaires et développement - Contributions
71020-971	269 477 \$	Soutien aux organismes sportifs et développement - Contributions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71020-971	11 997 \$		Soutien aux organismes sportifs et développement - Contributions
71030-971		11 997 \$	Soutien aux organismes communautaires et développement - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-116*

**IMPACT SUR LA VILLE DE GATINEAU POUR L'ORGANISATION DES JEUX DU
QUÉBEC - ÉTÉ 2010**

CONSIDÉRANT QUE le 30 novembre 2007 Sports-Québec confirmait la Ville de Gatineau comme le milieu hôte de la 45^e Finale des Jeux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a l'obligation de mettre en place un Comité organisateur pour la préparation de la Finale des Jeux du Québec, été 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau se doit, selon le protocole d'entente avec Sports-Québec, d'assumer l'ensemble des responsabilités du Comité organisateur;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal par sa résolution numéro CM-2007-1112 adoptée le 23 octobre 2007, a accepté de rendre disponible les ressources et l'assistance nécessaire à l'organisation de la Finale des Jeux du Québec, été 2010 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'entériner les orientations et les responsabilités de la Ville de Gatineau dans l'organisation de la 45^e Finale des Jeux du Québec, été 2010.

Le trésorier est autorisé à puiser à même les imprévus de l'année 2008 au poste budgétaire 02-99900-999 et à prévoir au budget des années 2009 et 2010 les montants nécessaires afin d'assurer le prêt d'un maximum de trois ressources au Comité organisateur pour la période s'échelonnant de février 2008 à octobre 2010. De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Suite au protocole d'entente à intervenir entre la Ville et le Comité organisateur, le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2010 les montants nécessaires pour les dépenses d'opérations encourues dans la préparation et la réalisation de l'événement.

De plus, monsieur le maire Marc Bureau et messieurs les conseillers André Pilon et Simon Racine sont nommés comme administrateurs provisoires pour l'enregistrement de l'organisme auprès de l'Inspecteur général des institutions financières.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-117

ACHAT D'UNE TABLE - PETIT DÉJEUNER-CAUSERIE DU REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES - 5 FÉVRIER 2008 - 304 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'achat d'une table (8 billets) dans le cadre du petit déjeuner-causerie du Regroupement des gens d'affaires qui aura lieu le 5 février 2008.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 304 \$ à l'ordre du Regroupement des gens d'affaires, 101-1173, chemin Cyrville, Ottawa, Ontario, K1J 7S6.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-312	304 \$	Conseil municipal - Frais de représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-118

MUTATION À L'ESSAI DE MADAME FRANCINE NOËL AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire de direction (poste numéro INC-BLC-002) au Service de sécurité incendie, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Francine Noël au poste de secrétaire de direction au Service de sécurité incendie.

Madame Francine Noël est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M^{me} Noël sera celui de la classe 6, 6^e échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau et à la permanence de madame Joanne Blais, prévue le 28 février 2008, au poste de technicien – soutien aux comités au Module de l'urbanisme et du développement durable.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22100-112 - Service de sécurité incendie - Réguliers - Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-119

GRIEFS DES COLS BLEUS 2006-2007 - MÉDIATION PRÉ-ARBITRALE

CONSIDÉRANT le nombre important de griefs déposés en 2006 par le Syndicat des cols bleus;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols bleus de Gatineau-CSN convenaient par la lettre d'entente BLE-07-04 de prolonger jusqu'au 1^{er} mai 2007 la lettre d'entente BLE-06-05 à l'effet de traiter ces griefs de manière accélérée;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette lettre d'entente, les parties se sont rencontrées et ont convenu d'une procédure spéciale de médiation préarbitrale des griefs;

CONSIDÉRANT QU'un arbitre a été nommé afin d'agir à titre de médiateur-arbitre dans les dossiers :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'application de la mise en œuvre de la décision BLE-07-04 B rendue par le médiateur-arbitre et autorise le trésorier à procéder au paiement des sommes dues aux employés concernés.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-120

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR BENOÎT BÉNARD AU POSTE D'OPÉRATEUR "A" CRT - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur « A » CRT au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et permanence de monsieur Benoît Bénard au poste d'opérateur « A » CRT au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement.

Monsieur Bénard est assujéti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 21.04 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Bénard sera établi à la classe 6 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-45112-114 – Déchets, transbordement, transport et enfouissement – Salaires – Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-121

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR CLAUDE SÉGUIN AU POSTE DE JOURNALIER "CRT" - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QU'en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, le montant nécessaire pour défrayer le salaire d'employés temporaires doit être autorisé lorsqu'il dépasse 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la dépense prévue pour le salaire de monsieur Claude Séguin dépassera la limite de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de prolonger l'affectation temporaire de monsieur Claude Séguin, journalier « CRT » au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement, et ce, jusqu'au 31 décembre 2008.

Le salaire de M. Séguin sera celui de la classe 3 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	DESCRIPTION
02- 45112 -134	Déchets – Transbordement, transport et enfouissement – Temporaires – Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-122

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME JOHANNE DÉSILETS
AU POSTE D'HORTICULTRICE - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN -
MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'horticultrice au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de madame Johanne Désilets au poste d'horticultrice au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

Madame Désilets est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 6.03 de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M^{me} Désilets sera établi à la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71430-114 – Horticulture et arboriculture – Salaire - Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-123

**MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR GÉRARD GAUTHIER AU POSTE
D'OPÉRATEUR B - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES
INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste d'opérateur B au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Gérard Gauthier au poste d'opérateur B au Service des opérations de terrain du Module des infrastructures et de l'environnement.

La date d'entrée en fonction de monsieur Gérard Gauthier sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Gauthier a renoncé à sa période d'essai conformément aux dispositions de l'article 21.04 a) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Le salaire de M. Gauthier sera établi à la classe 5 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-31310-114 – Déblaiement et enlèvement de la neige – Salaires - Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 25 janvier 2008.

Adoptée

CE-2008-124

ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2007-1702 - MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR MICHEL GRATTON AU POSTE D'OPÉRATEUR « A » (CRT) - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-1702 adoptée le 28 novembre 2007, acceptait la mutation à l'essai et permanence de monsieur Michel Gratton au poste d'opérateur « A » (CRT) au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Michel Gratton a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste d'opérateur II granulation et camion au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2007-1702 adoptée le 28 novembre 2007 de façon à réintégrer monsieur Gratton à son poste d'opérateur II granulation et camion au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement.

Adoptée

CE-2008-125

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2007-1295 - PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR IAN FORTIN AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX ANIMAUX - DIVISION DU STATIONNEMENT, DE LA BRIGADE SCOLAIRE ADULTE ET DU CONTRÔLE ANIMALIER - DIRECTION GÉNÉRALE

CONSIDÉRANT QUE l'article de la convention collective concernant la période d'essai de monsieur Ian Fortin était erroné, le Service des ressources humaines demande qu'une correction soit faite à la résolution numéro CE-2007-1295;

CONSIDÉRANT QUE le texte aurait dû référer à l'article 21.04 pour sa période d'essai au lieu du 6.03 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification de la résolution numéro CE-2007-1295 adoptée le 5 septembre 2007 pour la promotion à l'essai et permanence de monsieur Fortin pour que l'article 21.04 soit inscrit plutôt que le 6.03.

Adoptée

CE-2008-126*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE depuis janvier 2002, la direction du Service de sécurité incendie n'a jamais été en mesure de pouvoir profiter d'une structure complète de ses effectifs au sein de son personnel-cadre, sauf temporairement lors de la création temporaire de postes en septembre 2005;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs départs d'employés cadres sont prévus au sein du Service de sécurité incendie d'ici le 31 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre en place, le plus tôt possible, un plan de relève qui facilitera la transition d'ici le 31 décembre 2010 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil la création de quatre postes supplémentaires de chefs aux opérations au Service de sécurité incendie pour une durée limitée. Il est entendu que ces quatre postes supplémentaires s'élimineront par attrition suite au départ des membres de l'état-major.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme en conséquence.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200 - Service de sécurité incendie – Combat des incendies.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2008-127*

TRANSACTION - WASTE MANAGEMENT OF CANADA CORPORATION - MATIÈRES PUTRESCIBLES

CONSIDÉRANT QUE le 11 janvier 2006, la Ville octroyait à la firme Waste Management of Canada Corporation, dans le cadre de l'appel d'offres 2005 SP 175A, pour le lot 3 (secteurs de Hull et d'Aylmer), le contrat pour l'enlèvement et le transport des ordures ménagères et la collecte des arbres de Noël (section A), l'enlèvement, le transport et la valorisation des matières vertes (section B), l'enlèvement et le transport des matières putrescibles (section C) ainsi que l'option 1, soit le transport et l'entreposage des appareils de réfrigération (halocarbures);

CONSIDÉRANT QUE ce contrat, d'une durée de 4 ans et 8 mois et débutant le 1^{er} mai 2006, prévoyait que l'Entrepreneur assurait en 2006, pour le lot 3 (secteurs de Hull et d'Aylmer), l'enlèvement, le transport et la valorisation des matières vertes et, par la suite, de 2007 à 2010, l'enlèvement et le transport des matières putrescibles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville n'était pas en mesure pour 2007 d'assurer la valorisation des matières putrescibles en provenance du lot 3 (secteurs de Hull et d'Aylmer) et qu'il existe une sérieuse possibilité qu'elle ne soit pas en mesure d'assurer non plus cette valorisation en 2008 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la transaction avec la firme Waste Management of Canada Corporation relativement à l'avis de modification du marché daté du 13 mars 2007 pour la collecte des matières putrescibles.

Le trésorier est autorisé à puiser à même les disponibilités budgétaires de l'année 2007, la somme de 135 000 \$ afin de financer l'avis de modification pour la collecte des matières putrescibles faisant l'objet de la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le document de transaction.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-45525-445	604 681,00 \$	Matières putrescibles - Collecte
02-45525-446	168 127,00 \$	Matières putrescibles - Traitement
04-13493-000	42 953,66 \$	TPS - Ristourne

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2008 et les suivantes, les sommes requises pour donner suite à la présente.

Le trésorier est également autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 janvier 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif